



PORT AUTONOME DE MARSEILLE
ATTN MONSIEUR MICHEL PERONNET
23 PLACE DE LA JOLIETTE
BP81965
13226MARSEILLE CEDEX

V/réf. :
N/réf. : 310708 EVE PAM 011
PJ

Lettre envoyée en RAR

Fos sur Mer, le 31 juillet 2008

Objet : CTM MARSEILLE – DOSSIER EVERE

Monsieur Peronnet,

Nous vous informons par la présente que, conformément à votre courriel en date du 22.06.2008 que vous trouverez ci-joint, nous vous avons transmis le dossier complet relatif au contrat d'offre de Concours entre EveRé et PAM.

Parallèlement, nous vous avons transmis tous les avis favorables de notre bureau de contrôle technique (Bureau Véritas) et nous avons répondu à toutes vos requêtes techniques.

Par ailleurs, nous vous rappelons que l'offre de concours fait référence à un pont de 275 mètres environ alors que notre proposition validée par notre bureau d'étude Intecsa et notre bureau de contrôle technique Bureau Véritas fait référence à une longueur de pont de 496 mètres.

Par conséquent, nous considérons avoir répondu au-delà des termes exigés par notre contrat et nous continuons à attendre votre approbation pour débiter les travaux d'exécution du pont.

Nous vous prions de bien vouloir prendre en compte que ce pont est vital pour la mise en marche de nos installations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Peronnet, l'expression de mes cordiales salutations,

Luis Perez

Directeur Génie Civil

EVERe

Luis Perez

De: Peronnet Michel [Michel.Peronnet@marseille-port.fr]
Envoyé: dimanche 22 juin 2008 21:14
À: Luis LDLP. DE LA PARTE; Luis Perez; Jean-Marc Studer; Gabriel Velasco; Jean-François TOUREL; jacques malaret
Cc: Spazzi Renaud; Bion Philippe; Beyer Fabrice; Brotelle Alexandra; Sanchez Jean-Raymond; Piloix Christophe; Ballaro Xavier; Vieu Jean-François; Lemoine Frédéric
Objet: Chantiers mpm-evere / Interfaces techniques avec PAM
Pièces jointes: contrat evere pam pont072007 .pdf

Bonsoir,

J'ai bien noté les différents échanges de mail de la semaine dernière notamment ceux de Mr Velasco relatif au dossier du pont.

Je vous remercie de m'avoir mis en copie du dernier mail avec plans du vendredi 20 juin à 17 h.

En particulier, si tel est bien le cas, je me réjouis que nous ayons enfin votre dossier complet avec les plans du pont que evere doit construire conformément au contrat pam-evere signé en juillet 2007.

Aussi, comme demandé le 11 juin dernier par Luis de la Parte en présence des représentants de mpm, nous mettrons tout en oeuvre pour permettre la validation des travaux financés par evere hors de la parcelle soit :

- Déviation des réseaux (AEP, FT) pour réalisation du pont
- Construction du pont sur VF
- Réalisation de l'ITE evere sur VF PAM (ex-RFF).

De plus, nous vous devons des informations sur notre programme de desserte définitive du Caban Sud dont le site Evere en EI du PAM. (Ces travaux PAM ont été votés par notre CA du 30 11 2007).

Afin d'avancer, je vous propose de nous rencontrer **le jeudi 3 juillet prochain à 08 h 00 à la Fossette**, soit avant la prochaine réunion du CoPil Chantier de Caban Sud, prévue à 9 h 30.

D'ici cette date du 3 juillet, je m'efforce de faire le point en interne au PAM sur ces 4 questions techniques en suspens.

Par delà les problématiques d'équivalence entre les normes espagnoles et françaises, pour éviter tout nouveau blocage, j'espère que votre dernier dossier du pont sera enfin conforme au contrat signé en juillet 2007.

J'ai entendu vos doléances à plusieurs reprises mais le PAM a d'orès et déjà résolu un grand nombre de sujets techniques relatifs à votre projet (alimentations chantiers en AEP, EI, 20 kv, dessertes définitives en 20 kv et 63 kv, déviation routière en vue du chantier du pont, ...) dans un contexte sur Caban Sud où nous avons bcq de chantiers en simultané (Electrabel, Cap Vrats, Sesal, Cercle évitage 2XL, RTE, GRT gaz,).

Nos équipes PAM sont fortement mobilisés sur le Caban Sud pour répondre aux attentes de tous nos clients industriels et je vous remercie de bien vouloir comprendre les efforts faits par nos soins.

Ainsi, si je peux comprendre votre empressement à réaliser vos travaux, je vous demande, une nouvelle fois, de ne pas passer outre les validations du PAM.

En particulier, à ce jour, vous ne disposez d'aucune validation du PAM sur la construction du pont et de l'ITE evere, soit rien ne vous autorise à entreprendre ces travaux.

Comptant sur votre compréhension,

Cordialement,

MICHEL PERONNET
 PAM/DATP-DIRECTEUR MISSION PROJETS INDUSTRIELS&ENERGIES
 06 83 09 60 06

31/07/2008